

Le retour du frelon asiatique

Avec la hausse des températures depuis quelques jours, les reines qui étaient en hibernation se réveillent peu à peu et, comme elles sont en pleine forme, reprennent de plus belle leur activité.

Dans un premier temps elles fabriquent des nids provisoires, qui peuvent atteindre la taille d'un ballon de basket, et les installent suspendus sous une avancée de toit, dans une grange, sous des jeux d'extérieur.....

Pour éviter le développement de leur progéniture, il y a gestes à faire dès maintenant, à savoir, détecter ces nids et les détruire avant que ne s'installent les nids de l'année, beaucoup plus gros et dangereux car pouvant contenir des milliers d'individus.

Pour cela il faut être attentif à la présence de frelons et essayer, dès leur apparition, de les suivre pour détecter l'endroit des nids et les faire détruire le plus vite possible par un organisme agréé.

Un nid étant repéré, il est urgent de ne rien faire soi-même, ne pas s'en approcher pour « voir de plus près » et surtout ne pas y toucher.

La bonne réaction consiste à faire intervenir le plus vite possible un organisme agréé qui va mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour : tuer les insectes, détruire le nid complètement et éliminer toutes les larves qui auraient pu survivre et en particulier les reines qui sont remarquablement protégées et résistantes. Ce sont les survivantes qui vont assurer la survie de l'espèce en allant reconstruire un nid ailleurs et ce, très rapidement.

Dans le département du Loiret, une entreprise a été certifiée par le Département pour ces opérations de traitement des nids. Il s'agit de :

Pro Nuisible Centre - BERNDT Jean-Claude Rue Saint-Euverte, 45000 Orléans 06 61 22 16 11

contact@pro-nuisible-centre.com <https://www.pro-nuisible-centre.com>

Vous pouvez également consulter l'application Panneau-Pocket, ou les pages jaunes qui vous donneront les coordonnées de sociétés qui détruisent les nids.

Sur la page d'accueil du site de la commune <https://mairie-saint-lye-la-foret.fr/>, vous trouverez un dépliant, que vous pourrez consulter et télécharger, qui vous en dira plus sur cette petite bête. Ce dépliant est aussi disponible en mairie.

Jacques VAN BELLE, Maire